



Maisons-Alfort, le 21 mars 2011

LE DIRECTEUR GENERAL

AVIS

**de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation,
de l'environnement et du travail
relatif à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché
du produit biocide : KIENET- DM
AMM n°9600521**

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (qui reprend, depuis le 1^{er} juillet 2010, les missions de l'Afssa et de l'Afsset) a accusé réception d'un dossier déposé par la société LABORATOIRES ANIOS de demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché pour le produit KIENET- DM (AMM n°9600521) et son avis est requis.

Après évaluation de la demande, réalisée par la Direction des Produits Réglementés, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet l'avis suivant :

CONSIDERANT L'OBJET DE LA DEMANDE

Cette demande concerne le renouvellement de l'autorisation de mise sur le marché du produit KIENET- DM.

CONSIDERANT L'IDENTITE DU PRODUIT

Le produit KIENET- DM est un biocide de type 4 composé de 56,25% d'acide phosphorique et 0,7% d'acide glycolique se présentant sous la forme d'un liquide concentré.

Le détail des usages autorisés est mentionné à l'annexe 1.

Nom ou description générique de la substance active :	(1) Acide phosphorique (2) Acide glycolique
N° CAS :	(1) 7664-38-2 (2) 79-14-1
Type de produit :	4

CONSIDERANT

- Que la substance acide phosphorique (CAS n° 7664-38-2) a fait l'objet le 14 octobre 2008 d'une décision de non inclusion aux annexes I, IA or IB de la Directive 98/8/CE pour le type de produit 4 ;
- Que les usages autorisés correspondent au type de produit 4 :
 - matériel de laiterie * trait. bactéricide
 - matériel de transport (P.O.A) * trait. bactéricide
 - locaux de stockage (P.O.A) * trait. bactéricide.

CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail émet un avis défavorable à la demande de renouvellement d'autorisation de mise sur le marché n°20070923 du produit KIENET- DM.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : Renouvellement, Acide phosphorique, Acide glycolique, TP 4

Annexe 1

Liste des usages autorisés pour le produit KIENET- DM

Substance	Composition du produit	Dose de substance active
Désinfectant liquide concentré	Acide phosphorique Acide glycolique	56,25 % 0,7 %

Codes Usages	Usages	Dose d'emploi	Avis
50994130	Locaux de stockage (P.O.A) * trait. Bactericide	4 %	Défavorable
50994230	Materiel de transport (P.O.A) * trait. Bactericide	4 %	Défavorable
50994330	Materiel de laiterie * trait. Bactericide	4 %	Défavorable